saint-martin d'URIAGE

Compte rendu du Conseil municipal du 28 avril 2021

- Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 5 mars 2021
- Rapport des décisions n° 014/2021 à n° 026/2021
- Rapport d'activités du Casino des jeux 2020
- Secrétaire de séance : Cécile Conry

Administration générale

Délibération n° 032/2021 - Désignation du représentant suppléant à la Commission locale d'évaluation des transferts de charges
Le Conseil municipal nomme Didier Bouvard en tant que membre suppléant au sein de la CLETC.
Délibération adoptée à l'unanimité

Agriculture, tourisme et économie locale

Délibération n° 033/2021 - Convention d'objectifs et de moyens avec l'Office Thermal et Touristique d'Uriage
La convention avec l'Ottu arrivant à terme le 30 avril 2021, le Conseil municipal approuve la nouvelle convention fixant les objectifs et les moyens, pour une durée d'un an.
Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 034/2021 - Convention d'occupation du domaine public pour diverses activités de loisirs dans le parc d'Uriage
Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention entre la commune de Saint-Martin d'Uriage et Nicolas Louchet prévoyant l'occupation du domaine public pour des activités de loisirs dans le parc d'Uriage, pour un an, à compter du 1er avril 2021. Le montant de la redevance s'élève à 520 €/mois pour l'enceinte du boulodrome et 312 €/mois pour le bâtiment, soit un total mensuel de 832 €/mois. En raison de la situation économique due à la pandémie de covid-19, le Conseil municipal décide d'exonérer Nicolas Louchet du paiement de la redevance pour la période du 1er avril 2021 au 30 juin 2021.
Délibération adoptée à la majorité (6 abstentions : B. Dulong, F. Boullen-Murienne, L. Robert, J. Baret, J. Blanchet, M. Kuntz)

Délibération n° 035/2021 - Contrat de délégation de service public au Casino des jeux - Avenant n° 3
Vu le contexte sanitaire, le Conseil municipal décide d'accorder au Casino des jeux un abattement exceptionnel sur la contribution touristique due au titre de la redevance 2019/2020 et de fixer cet abattement à 20 % du montant de la contribution qui s'élève à 158 217,30 €, soit un abattement de 31 643,46 €. Le Conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant n° 3 au contrat de délégation de service public avec le Casino d'Uriage.
Délibération adoptée à la majorité (2 votes contre : J. Blanchet, M. Kuntz, 8 abstentions : H. Jeanson, I. Cammarata, C. Conry, J-C. Congard, G. Duvert, E. Gignoux, P. Briand, N. Pommier)

Aménagement durable du territoire et mobilités

Délibération n° 036/2021 - Accord de principe en faveur du développement, de la réalisation et de l'exploitation du projet de micro-centrale hydroélectrique sur le ruisseau du Doménon
Le Conseil municipal émet un avis favorable de principe facilitant tout projet de développement, construction et exploitation de micro-centrales hydroélectriques sur l'ensemble du réseau hydrologique de la commune, de la participation *in fine* de la commune à la gouvernance de l'exploitation des micro-centrales établies sur la commune. Le Conseil municipal autorise la réalisation, aux frais exclusifs des proposants, de toutes les études et démarches nécessaires à l'obtention de l'arrêté préfectoral préalable à la réalisation et l'exploitation de micro-centrales sur le territoire de la commune, et autorise à ses frais exclusifs ou à ceux de toute autre société à constituer, la société CVE à mener les études hydrologiques et environnementales nécessaires à l'évaluation du potentiel hydroélectrique du ruisseau du Doménon.
Délibération adoptée à la majorité (2 votes contre : J. Blanchet, M. Kuntz)

Délibération n° 037/2021 - Mise à disposition de la toiture de trois bâtiments communaux pour l'installation de panneaux photovoltaïques
Le Conseil municipal autorise la mise à disposition des toitures de trois bâtiments municipaux (gymnase Pierre Alain, miellerie de la ferme du Loutas et Maison des Arts) pour l'installation de panneaux photovoltaïques. Le Conseil autorise Grési21 à effectuer les démarches nécessaires à l'étude de faisabilité sur ces toitures communales et à déposer des dossiers de demande d'autorisation. Le Conseil autorise le Maire à signe, pour ces trois toitures, des conventions d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation de panneaux photovoltaïques.
Délibération adoptée à la majorité (3 abstentions : B. Dulong, F. Boullen-Murienne, J. Baret)

Délibération n° 038/2021 - Étude de maîtrise d'œuvre pour l'élargissement du chemin du Moulin
Le Conseil municipal autorise le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires au lancement d'une étude de maîtrise d'œuvre pour l'élargissement du chemin du Moulin.
Délibération adoptée à l'unanimité

Finances

Délibération n° 039/2021 - Budget communal - Compte de gestion 2020
Le Conseil municipal adopte le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2020 du budget principal de la commune, dont les écritures sont strictement conformes à celles du compte administratif de la commune pour ce même exercice.
Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 040/2021 - Budget communal - Compte administratif 2020
Le Conseil municipal adopte le compte administratif 2020 du budget communal qui se présente comme suit : section de fonctionnement : dépenses : 8 591 440,97 €, recettes : 9 319 437,78 €, excédent : 727 996,81 € ; section d'investissement : dépenses : 1 338 438,79 €, recettes : 2 318 195,93 €, excédent : 979 757,14 €. Le Maire ne prend pas part au vote.
Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 041/2021 - Budget communal – Reprise définitive des résultats de l'exercice 2020 et affectation au budget supplémentaire 2021
A la suite de l'adoption du compte de gestion et du compte administratif du budget de la commune, le Conseil municipal approuve l'affectation des résultats 2020 sur le budget supplémentaire 2021 de la

manière suivante : compte 001 (RI) résultat d'investissement reporté : 298 144,86 €, compte 002 (RF) résultat de fonctionnement reporté : 1 709 635,74 €.
Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 042/2021 - Budget communal - Budget supplémentaire 2021
Le Conseil municipal adopte le budget supplémentaire 2021 de la commune de la façon suivante : fonctionnement : 200 036,00 € en dépenses et recettes ; en investissement : 353 234,74 € en dépenses et recettes.
Délibération adoptée à la majorité (1 abstention : J. Baret)

Délibération n° 043/2021 - Tarifs d'entrée à la piscine municipale - saison 2021
Le Conseil municipal adopte les tarifs d'entrée à la piscine municipale pour la saison 2021.
Délibération adoptée à l'unanimité

Ressources humaines

Délibération n° 044/2021 - Mise à disposition de personnel occasionnel auprès de l'Office Thermal et Touristique d'Uriage - été 2021
Pour répondre au surcroît d'activité pendant la période estivale, le Conseil municipal approuve la mise à disposition de l'OTTU de deux emplois occasionnels pour l'été 2021.
Délibération adoptée à la majorité (1 abstention : J. Baret)

Délibération n° 045/2021 - Mise à disposition de personnel occasionnel auprès du Tennis Club d'Uriage - été 2021
Pour répondre au surcroît d'activité pendant la période estivale, le Conseil municipal approuve la mise à disposition du Tennis Club d'Uriage de deux emplois occasionnels pour l'été 2021.
Délibération adoptée à la majorité (3 abstentions : G. Duvert, J. Blanchet, M. Kuntz)

Délibération n° 046/2021 - Recrutement d'un apprenti au service informatique
Le Conseil municipal décide de conclure un contrat d'apprentissage pour un élève en baccalauréat professionnel systèmes numériques ou en brevet de technicien supérieur en informatique pour une durée de 2 ans, à compter de la rentrée 2021.
Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 047/2021 - Convention d'engagement à l'accompagnement, à la mise en place et au suivi de contrats d'apprentissage auprès de travailleurs handicapés dans les collectivités territoriales de l'Isère
Dans le cadre du recrutement d'un apprenti au service informatique, le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention d'engagement à l'accompagnement à la mise en place et au suivi de contrats d'apprentissage auprès de travailleurs handicapés avec le cdg38 et l'association Ohé Prométhée Isère.
Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 048/2021 - Recrutement d'agents vacataires pour l'encadrement des activités scolaires natation - saison 2021
Le Conseil municipal approuve le recrutement de quatre agents vacataires pour l'encadrement des activités scolaires de natation à la piscine municipale pour la saison 2021.
Délibération adoptée à l'unanimité

Vie associative locale et implication citoyenne

Délibération n° 049/2021 - Piscine municipale – Plan d'organisation de la surveillance et des secours - saison 2021

Le Conseil municipal approuve le Plan d'organisation de la surveillance et des secours de la piscine municipale pour la saison 2021.

Délibération adoptée à l'unanimité

Gérald Giraud,
Maire

MAIRIE DE ST-MARTIN D'URIAGE (Isère)